



DELIBERATION

du

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Date de la convocation

14/04/2026

Membres en exercice

29

Membres présents

23

Membres représentés

06

Membres
absents/excusés

Nombre de suffrages
exprimés

29

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Eric GUIBON, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Frédérique PLET, Jean-Pierre RAMU, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN, Olivier DEVILLERS
Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Robert DORIGO donne pouvoir à Mme Corinne FROMENTIN
Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER
Frédéric LEGUAY donne pouvoir à Mme Claire MIGNET
Anne CHELLÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET
Salima TIDDARI donne pouvoir à Delphine DELANNOY
Marie-Laure BITZ donne pouvoir à Géraldine SKRYNSKI

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-580

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 15 avril 2026,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par le maire,

Considérant que le budget primitif retrace l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil décide :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026,
- d'adopter comme suit le budget 2026

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 574 725.34 €
- Recettes : 10 574 725.34 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 3 436 868.00 €
- Recettes : 3 436 868.00 €

- d'autoriser le maire à procéder à l'exécution du budget,

Exécution de la délibération :
(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260429-D_2026_04_579-DE



Affichée en mairie le : 30/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 30/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

